

Jacques Lamarre, président-fantôme



Jacques Lamarre, ex-président de SNC-Lavalin

Il était le président de SNC-Lavalin, mais il n'a rien vu.

Sa firme faisait des affaires avec un despote, mais jamais il ne se serait douté que pour obtenir des contrats de 1 milliard en Libye, il y avait un prix à payer. Des cadeaux à donner.

Q-uoï ?

Non, vraiment, Jacques Lamarre était un innocent dans un monde corrompu.

Sami Bebawi, ex-cadre de SNC-Lavalin, vient d'être déclaré coupable de fraude et corruption d'un agent étranger au profit de la firme comptable.

Même si la corruption en question consistait à acheter un yacht au fils de Mouammar Kadhafi, Saadi, et même si la facture dépassait les 25 millions, Jacques Lamarre dit qu'il n'était pas au courant.

Pas au courant, mais un peu nerveux.

C'est ainsi que M. Lamarre a appelé un témoin en plein milieu du procès. Paul Beaudry, ancien responsable des finances de la division construction, a dit à la cour à quel point il avait été étonné par cette conversation de 26 minutes.

M. Lamarre ne l'avait pas appelé pendant des années. Mais là, il ne se gênait pas, procès ou pas : il voulait passer un message. Et ce message, c'est qu'il n'était pas du tout au courant de la manière d'obtenir un contrat de 1 milliard de dollars en Libye.

De là à parler de subornation de témoin, il y a un pas que la loi ne nous permet pas de franchir. S'il n'y a pas de menaces, de promesses, en effet, une conversation même inappropriée avec un témoin n'est pas forcément de l'entrave à la justice.

Mais admettons que ce n'est pas joli.

M. Lamarre, dans une entrevue l'an dernier, disait qu'il n'était absolument pas au courant des pratiques commerciales douteuses qui permettent d'obtenir des contrats dans certains pays. Comme la Libye, mettons.

Il n'en était pas moins impressionné par les « œuvres » de « l'autre » fils Kadhafi, Saïf al-Islam, lors d'un vernissage à Montréal en 2005, comme le rappelait Isabelle Hachey mardi.

En somme, M. Lamarre suivait la carrière artistique des fils du dictateur, mais n'avait aucune-aucune-aucune idée de ce qui se passait avec les agents qu'on paie pour obtenir des contrats.

Dans une entrevue à Vincent Larouche l'an dernier, M. Lamarre a dit tout ignorer. Il a dit que le témoin-vedette du Ministère public, Riadh Ben Aïssa, n'était pas crédible. Certes, l'ancien haut dirigeant de la firme responsable de certaines affaires moyen-orientales s'est avoué coupable de diverses fraudes et malversations. Il a passé du temps en prison en Suisse et s'en est ensuite bien tiré avec la justice canadienne. Mais un jury vient tout de même de le croire en condamnant son complice de l'époque, M. Bebawi.

Et que dit M. Ben Aïssa ? Que M. Bebawi lui avait donné la permission de transiger avec Saadi Kadhafi, de lui offrir le yacht qu'il voulait. Et que, bien entendu, Jacques Lamarre était au courant.

Sami Bebawi lui-même, dans le corridor du palais de justice, a dit à un policier que Jacques Lamarre était au courant.

Difficile en effet de croire que le président soit idiot au point de ne pas comprendre le stratagème – qui implique un blanchiment dans divers paradis fiscaux, autre sujet qui devrait nous alerter ici.

Il y a en droit criminel un concept qui s'appelle l'aveuglement volontaire, et qui produit les mêmes effets que la connaissance coupable. Quand c'est évident, quand une personne le moindrement intelligente devrait voir le schéma criminel, « je le savais pas » n'est pas une défense recevable.

Les avocats de M. Bebawi ont d'ailleurs voulu jeter la responsabilité sur M. Lamarre. Mais une culpabilité n'exclut pas forcément l'autre.

On pourrait ajouter une série de déclarations troublantes de M. Lamarre. D'après un des témoins, « il y avait eu une histoire dans le journal avec la compagnie AECON, un gros scandale en Afrique du Sud », s'est-il souvenu. « Et M. Lamarre m'avait dit que lui, pour SNC-Lavalin, l'utilisation des agents, c'était une pratique acceptée et utilisée, et qu'il n'avait aucun problème avec ça. »

Bien entendu, tout est affaire de preuve. Peut-on vraiment relier M. Lamarre aux opérations de Sami Bebawi ? « Criss, oui », a dit M. Bebawi dans le corridor, quelques mois avant sa condamnation.

Ça vaut ce que ça vaut. Ça prend un corrompu pour en dénoncer un autre, bien souvent.

N'empêche : à la lumière des événements judiciaires, la question mérite d'être posée.

Pourquoi Jacques Lamarre n'a-t-il jamais été accusé ?

Question de preuve, nous dira-t-on.

Dans le crime organisé comme dans la haute finance, il est malaisé de remonter au sommet, où souvent on « ignore » splendidement comment les choses arrivent.

Ils sont présidents en toute chose, ils veillent à tout, mais en matière de corruption, ils se transforment en fantômes.

Ils sont visibles, mais insaisissables.

Publié le 18 décembre 2019

Source: Fiducie de soutien à La Presse